

Conditions générales de contrat et de voyage

1. Contrat

1.1 Les conditions de voyages ci-dessous sont parties intégrantes du contrat entre le client et Carthage Tours et entrent en vigueur dès que le client a confirmé sa demande de réservation, par téléphone, par email ou sur présentation personnelle à notre agence, ceci même si le client n'a pas encore reçu notre facture.

1.2 Si nous vous procurons des arrangements de voyages d'autres organisateurs ou prestataires de services, ce sont leurs propres conditions générales de vente qui s'appliquent en plus de nos conditions. (Ex. billets d'avions APEX/PEX, billets de bateau, etc.)

1.3 Tout client est sensé connaître nos conditions générales de voyages. Le fait d'ignorer ces conditions ne donne aucun droit au client.

2. Inscriptions

2.1 Acompte

Un acompte de 600.-CHF pour les forfaits séjours et thalasso et de 200.-CHF pour les vols seuls par personne est obligatoire dès que notre bureau a accepté votre réservation. Si l'acompte n'est pas versé dans le délai prescrit, l'organisateur peut annuler les prestations et faire valoir son droit aux frais d'annulation selon **chiffre 3**.

2.2 Solde

Le solde est payé au plus tard 45 jours avant le départ. Passé ce délai, l'organisateur se réserve le droit d'annuler les prestations. Ces prestations peuvent s'annuler automatiquement par le prestataire de service lui-même indépendamment de l'organisateur. Dans ces deux cas, l'organisateur fait valoir son droit aux frais d'annulation selon chiffre 3.

2.3 Inscription tardive

Tous les frais engendrés par une inscription tardive sont à la charge du client. (Téléphone, fax, télex, etc....)

3. Annulation et changement

3.1 Frais de dossier

Un montant de CHF 50.- par personne mais au plus 100.- par dossier est perçu pour toute annulation ou tout genre de changement (nom, prénom, dates, destination, etc.)

3.2 Frais d'annulation

3.2.1 Forfait

Pour toute annulation avant le début du voyage, le client doit à l'organisateur, en sus des frais de dossier, un pourcentage du montant total du forfait à savoir :

a. De 30 à 20 jours avant	30%
b. De 21 à 15 jours avant	50%
c. De 14 à 08 jours avant	75 %
d. Dès le 7 ^{ème} jours	100 %
e. Absence à l'aéroport	100 %

3.2.2 Nos conditions vols secs

A. Frais d'annulation avant émission hors frais dossier :

- Jusqu'à 30 jours avant le départ CHF 50.- par billet
- de 29 à 8 jours avant le départ CHF 100.- par billet
- dès 7^{ème} jours avant le départ CHF 150.- par billet

B. Frais d'annulation après émission du billet

- CHF 250.- par billet ou selon mentionné sur la facture
- Absence à l'aéroport (no-show) : pas de remboursement
- Autres frais : selon chiffre 1.2.

d. Les conditions d'annulations supplémentaires mentionnées sur la **facture / confirmation** sont parties intégrantes du contrat et elles auront la priorité d'application.

4. prix et programme

Nos prix sont en francs suisses, par personne en chambre double et sont calculés sur la base de nuitées.

4.1 Changement de prix

L'organisateur se réserve le droit de modifier ses prix sans préavis en cas de force majeure.

4.2 Changement de programme

L'organisateur se réserve le droit de modifier, dans l'intérêt du client le programme du voyage ou certaines prestations convenues (hébergement, mode et moyens de transport, compagnies aériennes, heures de vol, etc.) si des faits imprévus ou inévitables l'exigent.

5. Responsabilité

L'organisateur est l'intermédiaire entre le client et le prestataire de services, il n'est en aucun cas responsable de cas de force majeure, dommages corporels, accidents, retard, pannes, grèves, conflits, maladies, etc. La responsabilité incombe au prestataire de services lui-même.

6. Documents de voyage

6.1 Le client est personnellement responsable de ses documents de voyage, de toutes prescriptions d'entrées dans le pays de la destination et si nécessaire de la re-confirmation de son vol du retour. Tous les frais engendrés par le non respect de cette clause sont entièrement à la charge du client.

6.2 Les documents de voyage vous seront remis ou envoyés, après paiement total de l'arrangement, au plus tôt 15 jours avant le départ.

7. Retour prématuré

Quels que soient les motifs d'interruption du voyage par le client par exemple maladie, accident ou autres motifs, le client n'a droit à aucun remboursement, ni à un voyage de remplacement par l'organisateur.

8. Assurances

Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation et rapatriement. Votre police d'assurance, sauf si un contrat est déjà existant, est obligatoirement émise par notre agence.

9. Réclamations

Pour limiter les abus, le client doit obligatoirement formuler sans délai sa réclamation par écrit à notre représentant sur place et demander au prestataire les justificatifs des services non fournis. Ensuite, par écrit, dûment motivée à notre agence dans un délai maximum de 10 jours après la date de retour.

Aucune réclamation ne sera prise en considération si notre représentant sur place n'a pas été informé par écrit de la situation ou si le délai de 10 jours qui précède votre retour en Suisse est échu.

10. Droit applicable et For Juridique

Le droit suisse est seul applicable et le For juridique exclusif est à Lausanne.

Carthage Tours

Swiss - Switzerland